



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président
Député européen

Madame Patricia MORHET-RICHAUD
Sénatrice des Hautes-Alpes
Le Carillon Bleu
73, rue Carnot
05000 GAP

RM/DTSI-D18-01895

Marseille, le 19 OCT. 2018

Madame la Sénatrice,

Je vous remercie pour votre courrier du 24 juillet par lequel vous reconnaissez à sa juste valeur l'effort consenti par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour répondre aux sollicitations des familles et des maires hauts alpins dans le cadre contraint défini par la loi.

Depuis le 1er septembre 2017, la Région assure le transport scolaire des élèves en dehors du ressort territorial des agglomérations et métropoles. Cette régionalisation du transport scolaire implique de mettre en place un règlement scolaire régional unique en Provence-Alpes-Côte d'Azur en lieu et place des six règlements scolaires départementaux. Les prix sur les six départements de la région s'échelonnaient de 15 à 150 euros et grâce au nouveau règlement scolaire régional, 70 % des familles provençales, alpines et azuréennes payent aujourd'hui moins cher. Les élus de la majorité régionale ont bien veillé à préserver le pouvoir d'achat.

Ainsi pour construire ce nouveau règlement, la majorité régionale a recherché un juste équilibre entre la nécessaire définition de règles communes à tous et la prise en compte de la diversité des situations et des réalités propres à chaque territoire de la Région. 57 000 élèves, de la maternelle au baccalauréat, sont désormais transportés en région.

Cette harmonisation a été réalisée à budget constant par rapport aux transferts financiers des Départements à la Région. Avec un abonnement scolaire fixé à 110 euros, la Région assure près de 90 % de la prise en charge du frais de transport d'un élève dont le coût s'élève en moyenne à 1 000 euros. Ce tarif de 110 euros répond également une contrainte de tarif minimal que la Région pouvait définir sous peine de ne pas pouvoir récupérer la TVA sur le prix de vente des titres ce qui aurait généré une perte de recettes pour la collectivité évaluée à plus de 8 millions d'euros.

... / ...



Avec un abonnement scolaire fixé à 110 euros annuel, la Région prend à sa charge 90 % des frais de transport d'un élève dont le coût s'élève en moyenne à 1 000 euros par an.

Ainsi, afin de trouver une solution pour réduire ce reste à charge des familles, les élus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec le Département des Hautes-Alpes ont souhaité qu'un partenariat avec les intercommunalités puisse permettre à ces dernières de prendre en charge, si elles le souhaitent, une partie du coût des transports scolaires afin de diminuer le reste à charge des familles. En compensation, la Région a consenti une aide exceptionnelle de 300 000 euros au territoire des Hautes-Alpes sous forme de subvention aux investissements menés par les intercommunalités.

Soucieuse également de la fragilité financière de certains foyers, avec les élus de la majorité nous avons prévu une participation réduite à 10 euros par an pour les familles à revenu modeste justifiant d'un quotient familial inférieur à 700. La mise en œuvre d'un site internet d'inscription permet également un paiement échelonné en trois échéances réparties sur l'année.

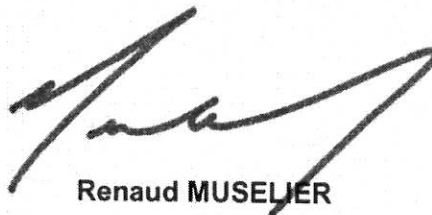
Les élus de la majorité régionale restent attentifs à la mise en œuvre de ce nouveau règlement scolaire régional qui devra s'adapter aux difficultés éventuelles qui pourraient être rencontrées dans sa mise en œuvre. Ainsi, dans le Département des Hautes-Alpes, la règle des 3 kilomètres ou encore la règle du nombre minimal d'enfants transportés pour mettre en place un service ne s'appliquera qu'à compter de la rentrée de 2019, après une année d'expérimentation.

Nous avons enfin décidé de donner aux scolaires, titulaires de cet abonnement, le droit d'utiliser gratuitement l'ensemble des lignes de transports routiers notamment saisonnières à l'exception des lignes expresses régionales qui sortent du département.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous assure de mon engagement indéfectible visant à offrir le meilleur service de transport à l'ensemble des scolaires de notre région dans le respect néanmoins des équilibres budgétaires de la bonne gestion des deniers de la collectivité régionale.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Bien Cordialement



Renaud MUSELIER